

## POUR RÉSUMER :

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges,

au service :

- des Parents
- des Assistants Maternels
- des Gardes d'Enfant à Domicile



C'est un service **GRATUIT**

Le RPE n'a pas à vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle. Il n'exerce pas de pratique sectaire et respecte les principes de la charte de la laïcité de la



Vous avez des questions ?

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter

**Margot LEMOINE**

l'animatrice du Relais Petite Enfance :



RPE des Portes du Luxembourg

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

37 Ter, Avenue du Général de Gaulle

08 110 **CARIGNAN**

Ouvert de 9H00 à 12H00



Lundi/Mardi/Mercredi/Judi/ Vendredi

Ouvert de 13H45 à 17H00 (sauf vendredi 16H30)

Lundi/Mardi/Judi/ Vendredi



03.24.27.90.98 ou 06.33.10.50.37

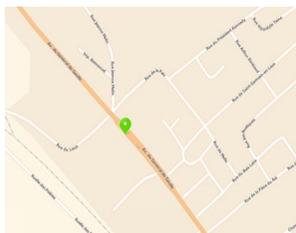


[margot.lemoine@portesduluxembourg.fr](mailto:margot.lemoine@portesduluxembourg.fr)



[www.portesduluxembourg.fr](http://www.portesduluxembourg.fr)

*Afin de mieux vous aider à localiser notre emplacement :*



**Communauté de Communes  
des Portes du Luxembourg**

Plaquette d'information



**R** elais

**P** etite

**E** nfance



Charte  
de la laïcité  
de la branche Famille  
avec ses partenaires



# CE QUE LE RPE VA APPORTER ...

## AUX PARENTS :



- ⇒ Une information sur les différents modes d'accueil du territoire (liste des assistants maternels, informations crèches...).
- ⇒ Une information générale sur les droits et devoirs en tant qu'employeurs et les accompagner dans cette fonction (contrat de travail, convention collective, litiges...)
- ⇒ Des temps de rencontre entre les parents, assistants maternels et gardes à domicile.
- ⇒ Un lien vers les instances compétentes Ppajemploi, CAF, FEPEM, ...)

## AUX ASSISTANTS MATERNELS :



- ⇒ Une information et un accompagnement sur les droits et devoirs du salarié.
- ⇒ Des temps d'échanges et de rencontres entre les professionnels.
- ⇒ Une contribution à la professionnalisation de l'accueil et la promotion de formation continue.
- ⇒ La participation à la vie locale.
- ⇒ L'information auprès des candidats à l'agrément quant aux conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil individuel.

## AUX ENFANTS :

- ⇒ Des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis.
- ⇒ Un accompagnement à la socialisation.
- ⇒ Une meilleure transition avec l'école.
- ⇒ La découverte des structures du territoire (ludothèque, multi-accueils, bibliothèques...)

